



Municipalité de  
Saint-Simon-les-Mines

Province de Québec  
MRC Beauce-Sartigan  
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mardi 13 avril 2021, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

**385, route Cumberland (lot 3 629 448)**

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

La construction d'une résidence sur le lot 3 629 448 avec une marge arrière de 71.62 mètres. L'article 7.5 du règlement de zonage 165-2006 spécifient qu'un bâtiment résidentiel doit avoir une marge arrière de 25 % de la profondeur du terrain. Dans le présent dossier, la marge arrière devrait être de 112.73 mètres.

Toutes personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, trans mettre ses questions ou observations.au conseil municipal avant le lundi 12 avril 2021, 16 h 30 par les moyens suivants :

par courriel : [info@sslm.ca](mailto:info@sslm.ca)

par la poste : à l'intention de Mme Véronique Fortin  
3338, rue Principale  
St-Simon-les-Mines (QC) G0M 1K0.

Donné à Saint-Simon-les-Mines ce 26<sup>e</sup> jour du mois de mars 2021.

Véronique Fortin, D.M.A.

Directrice générale et secrétaire-trésorière